

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe

Vol. 55³

LEVIS — AOUT 1947

No 8

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ORGANE DU BUREAU DES ARCHIVES

de la

PROVINCE DE QUÉBEC

○ notre Histoire, écrin de perles ignorées
Je baise avec amour tes pages vénérées



DIRECTEUR

PIERRE-GEORGES ROY

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 55

LEVIS — AOUT 1947

No 8

LA FAMILLE LE GARDEUR DE REPENTIGNY

(Suite et fin)

Pierre LeGardeur de Repentigny

Né à Québec le 10 mars 1657.

En 1685, M. LeGardeur de Repentigny qui servait dans les troupes du détachement de la marine depuis quelques années en qualité de petit *officier*, était fait enseigne.

En 1688, M. de Frontenac lui donnait une commission de lieutenant réformée qui fut confirmée par le roi le 16 mars 1691.

Cette même année 1691, M. de Frontenac lui donnait une commission de lieutenant en pied. Cette nouvelle commission fut également confirmée par le roi le 1er mars 1693. Quelques mois plus tard, le 1er janvier 1694, M. LeGardeur de Repentigny était fait garde de la marine.

Le 15 octobre 1701, le gouverneur de Callières écrivait au ministre:

“Le sieur de Repentigny fils, natif du Canada, âgé de 44 ans, a servi 2 ans en qualité d'enseigne, 2 ans en qualité de lieutenant reformé et sert depuis 10 ans en qualité de lieutenant en pied. Marié et établi. Bon officier.” (1)

(1) Archives du Canada, *Correspondance générale*.

Le 27 mai 1706, M. LeGardeur de Repentigny était fait capitaine.

En 1722, une liste des officiers de la Nouvelle-France apostillée par le gouverneur de Vaudreuil disait de M. LeGardeur de Repentigny :

“Il a très bien servi. Il est encore fort bon officier, mais plus propre à servir dans une place qu'à marcher en campagne.”

En 1733, le 1er avril, le roi le faisait chevalier de Saint-Louis (2).

M. LeGardeur de Repentigny décéda à Montréal le 19 novembre 1736.

Il avait épousé, à Repentigny, le 26 novembre 1685, Agathe de Saint-Père, fille de Jean de Saint-Père et de Mathurine Godé.

Un des premiers colons de Montréal, Jean de Saint-Père eut aussi l'honneur d'être le premier tabellion ou notaire de la métropole. Il fut tué par les Iroquois au mois d'octobre 1657.

Madame LeGardeur de Repentigny est cette femme d'initiative et de courage qui, restée veuve avec une nombreuse famille et peu de fortune, se décida à établir à Montréal une manufacture de “grosses couvertures”, entreprise qu'aucun négociant de la Nouvelle-France n'avait encore tenté. Madame LeGardeur poursuivit son travail pendant près de dix ans avec des succès divers mais qui fut si utile à la colonie que les gouverneurs et les intendants crurent de leur devoir de signaler au ministre l'heureuse initiative de la veuve LeGardeur de Repentigny.

Du mariage Repentigny Saint-Père naquirent :

I

Marguerite LeGardeur de Repentigny

Née à Montréal le 27 août 1686.

(2) Archives du Canada, *Correspondance générale*.

Mariée à Montréal, le 25 novembre 1705, à Jean-Baptiste de Saint-Ours Deschaillons, fils de Pierre de Saint-Ours et de Marie Mulois.

M. de Saint-Ours Deschaillons eut une belle carrière. Né à Saint-Ours en 1669, il était entré dans les troupes de la marine à l'âge de dix-huit ans. Enseigne en 1690, lieutenant en 1702, il eut une compagnie en 1708. Il fit partie de plusieurs expéditions et commanda des postes très importants. Chevalier de Saint-Louis en 1730, il devint l'année suivante major de Québec puis, deux ans plus tard, lieutenant de roi du même gouvernement. M. de Saint-Ours Deschaillons décéda à Québec le 8 juin 1747.

Sa veuve décéda à Montréal dix ans plus tard, le 24 avril 1757 (3).

II

Agathe LeGardeur de Repentigny

Née à Montréal le 12 septembre 1688.

Mariée à Montréal, le 8 août 1723, à François-Marie Bouat, lieutenant-général de Montréal, veuf de Madeleine Lambert.

M. Bouat décéda à Montréal le 18 mai 1726 (4).

Madame Bouat décéda à l'Hôpital général de Québec le 8 avril 1763.

III

Marie Catherine LeGardeur de Repentigny

Née à Montréal le 17 septembre 1690.

Décédée à l'Hôpital général de Québec le 10 octobre 1766.

(3) A consulter sur M. de Saint-Ours Deschaillons et sa famille l'abbé Couillard-Després, *Histoire de la seigneurie de Saint-Ours*, vol. I, pp. 160 et suivantes.

(4) M. E.-Z. Massicotte a publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, une histoire complète de l'importante famille Bouat.

IV

Anne-Angélique LeGardeur de Repentigny

Née à Montréal le 26 février 1692.

Décédée au même endroit le 10 décembre 1692.

V

Marie-Joseph LeGardeur de Repentigny

Née à Montréal le 9 septembre 1693.

Elevée par des parents qui mettaient bien en avant le bonheur spirituel de leurs enfants à leurs succès dans le monde, elle se destina au cloître dès son bas âge. La communauté qui avait ses préférences était l'Hôpital général de Québec qu'elle avait visitée à plusieurs reprises pendant ses séjours dans la capitale. Mais quand elle fut en âge de satisfaire son pieux désir un obstacle apparemment insurmontable se présenta. A cette époque, l'hôpital général ne pouvait de par ordre du roi, recevoir plus de douze sujets, et ce nombre était completé. Mademoiselle LeGardeur de Repentigny attendit quelques années et, quand elle vit qu'on ne pouvait accéder à son désir elle se décida à demander son admission à l'Hôtel-Dieu de Québec, dont les religieuses appartenaient au même ordre que l'autre communauté.

Elle fut admise à l'Hôtel-Dieu et prononça ses vœux sous le nom de Mère de la Visitation.

Un peu plus tard, Mgr de Saint-Vallier obtint du roi la permission d'augmenter le nombre des religieuses de l'hôpital général. La mère de la Visitation, qui n'avait pas oublié ses premiers désirs, renouvela sa demande. Mgr de Saint-Vallier et le gouverneur de Vaudreuil aplanirent tous les obstacles, et, le 21 mars 1718, elle sortait de l'Hôtel-Dieu pour entrer à l'Hôpital général.

La Mère de la Visitation fut supérieure de l'Hôpital général pendant neuf ans et décéda le 10 juin 1776, à l'âge béni de 83 ans.

Le *Récit* de l'Hôpital général parle de la Mère de la Visitation comme d'une religieuse toute à son devoir et qui, pendant toute sa longue carrière fut un exemple non seulement pour sa communauté mais pour toute la ville de Québec.

“Que de vertus à admirer et à imiter dans une vie si pleine! dit le *Récit*. A l'ouverture du pensionnat, en 1725, on confia à la Soeur de la Visitation le soin des jeunes élèves. Elle fit paraître dans cet emploi beaucoup de sagesse et de prudence. . .

“La Mère de la Visitation gouverna notre monastère pendant neuf années; elle exerça treize ans la charge d'assistante et toujours et partout sa conduite fut la règle en action. Sa tendre charité la portait à compatir aux moindres maux de ses soeurs; elle n'était rigide et sévère que pour elle-même, et, jusque dans son extrême vieillesse, elle persista à s'abstenir des soulagements que les supérieures se faisaient un devoir de lui procurer. Sa fidélité aux observances régulières ne se ralentit jamais. Le lever de quatre heures était pour elle une loi inviolable, et, dans les dernières années de sa vie, elle avouait que cela avait été pour elle un acte de grande mortification; qu'il lui en coûtait autant alors que dans les jours de son noviciat, et que néanmoins elle n'en avait jamais éprouvé que du bien. En rendant ce témoignage, la vénérable octogénaire avait pour but d'exciter la ferveur des plus jeunes, à qui ce point de règle est quelquefois pénible. “Ayez courage, mes bons enfants, ajoutait-elle, vous n'en vivrez pas moins vieilles pour avoir toujours quelque petite violence à vous faire”. Ces petites violences de chaque jour ne l'empêchèrent pas de vivre quatre-vingt-trois ans et de compléter ses cinquante-huit ans de profession” (5).

VI

Jean-Baptiste-René LeGardeur de Repentigny

Le continuateur de la lignée.

(5) *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital général de Québec*, p. 421.

VII

Jeanne-Madeleine LeGardeur de Repentigny

Née à Montréal le 31 janvier 1698.

Religieuse au couvent des Ursulines de Québec sous le nom de Mère Sainte-Agathe.

Les Annales des Ursulines racontent ingénument l'entrée en religion de Jeanne-Madeleine LeGardeur de Repentigny.

“A peine arrivée à Québec (pour entrer au noviciat), disent-elles, elle y fut assaillie des plus violentes tentations de résistance à sa sainte vocation: le démon, outré de sa fuite du monde et des pièges qu'il y tendait à son âme, la poursuivait avec acharnement, déroulant à ses yeux le tableau le plus sombre possible de l'avenir qu'elle allait se faire.” La lutte était pénible et difficile; que fit alors l'enfant de Marie? se laissa-t-elle vaincre par satan? Non, non: forte de l'assistance de sa divine Mère, elle connut le piège, vainquit la tentation, et franchit d'un pas ferme le seuil de cette porte monastique qui allait à jamais la séparer du monde et de ses dangers. Le démon cependant ne se tint pas pour battu; au noviciat même, sans cesse il représentait à son imagination sous l'aspect le plus séduisant les plaisirs qu'elle venait de quitter, et la pauvre postulante ne pouvait se mettre en prière que le tentateur ne renouvelât ses assauts.

“Mlle de Repentigny voyant que ses prières ne diminuaient pas ses peines, résolut de se jeter avec une confiance sans bornes entre les bras de sa divine Mère. S'étant rendue seule un jour à la chapelle des Saints, elle se prosterna aux pieds de Notre-Dame du Grand-Pouvoir, et là elle conjure Marie avec une ferveur extraordinaire que, si c'était la volonté de son fils et la sienne qu'elle se fit religieuse, il lui plût de la délivrer de si cruelles angoisses. Effet admirable d'une confiance illimitée! A l'instant, toutes les tentations s'évanouissent, une joie céleste s'empare de son âme et la pénètre tellement de bonheur, qu'elle prend la résolution de placer au lieu même où elle avait reçu une faveur

aussi signalé, un témoignage perpétuel de sa reconnaissance envers sa divine Mère. Voilà comment fut allumée cette lampe à laquelle se rattache un si beau souvenir de *joie* et de *lumière*. . . Cette âme désormais ne vivra que pour Dieu seul, bénissant à chaque instant de sa vie la Sainte Vierge d'avoir brisé ses chaînes, et exaltant la suavité du joug de Notre-Seigneur Jésus-Christ. "Ce fut, dit le *Récit*, M. de Repentigny fils, qui se chargea de payer la donation faite par sa soeur Madeleine, pour l'entretien d'une lampe à la chapelle des Saints: il nous donna pour cela trois cents livres." (6)

La Mère Sainte-Agathe décéda à Québec le 25 février 1739.

VIII

Marie-Charlotte LeGardeur de Repentigny

Née à le 1699.

Décédée chez les Soeurs Grises à Montréal le 5 août 1776.

Jean-Baptiste-René LeGardeur de Repentigny

Né à Montréal le 15 juin 1695.

Le 11 février 1721, il recevait une commission d'enseigne, mais il y avait déjà quelques années qu'il servait dans les troupes du détachement de la marine en qualité de *Petit Officier*.

En 1722, le gouverneur de Vaudreuil, dans un rapport au ministre, disait de M. LeGardeur de Repentigny:

"Il sert très bien et est actuellement en second sous le Sr de Beaujeu à Missilimakinac. Il y a commandé pendant un an en son absence, et s'en est très bien acquitté." (7)

Le 1er avril 1733, M. LeGardeur de Repentigny était promu lieutenant.

(6) *Les Ursulines de Québec*, tome second, p. 132.

(7) Archives du Canada, *Correspondance générale*.

En cette même année 1733, M. LeGardeur de Repentigny était commandant à Michillimakinac. Le 16 septembre de cette année, il alla avec M. Coulon de Villiers et quelques Français au fort des Sakis, au fond de la baie des Puants, pour sommer les sauvages Renards de se rendre à Montréal. Cette démarche était plus brave que prudente. Un coup de fusil, tiré par un Saki, ayant renversé le fils de M. Coulon de Villiers à ses côtés, celui-ci déchargea son fusil sur le premier qui se présenta. Les Sauvages ripostèrent par une décharge générale et MM. Coulon de Villiers, LeGardeur de Repentigny, Du Plessis et six autres Français tombèrent frappés à mort.

M. LeGardeur de Repentigny avait épousé, à Montréal, le 24 juillet 1718, Marie-Catherine Juchereau de Saint-Denys, fille de feu Charles Juchereau de Saint-Denys et de Denise-Thérèse Migeon de Bransac (8).

Elle était décédée six ans avant son mari, à Montréal, le 12 août 1727.

Enfants:

I

Pierre-Jean-Baptiste-François-Xavier LeGardeur de Repentigny

Né à Montréal le 20 mai 1719.

Il entra dans les troupes du détachement de la marine dès l'âge de quinze ans. Enseigne en second en mars 1734, enseigne en pied en avril 1742, lieutenant en février 1743, un fâcheux incident retarda sa carrière.

En janvier 1748, à la suite d'une querelle provoquée par un *billet de logement*, M. LeGardeur de Repentigny tuait d'un coup d'épée Nicolas-Jacques Jacquin Philibert, important négociant de Québec. Obligé de prendre la fuite pour s'éviter un procès criminel, l'officier canadien vécut plusieurs mois dans les pays d'en Haut. Pendant ce temps les parents et les amis de M. LeGardeur de Repentigny s'inter-

(8) Contrat de mariage reçu par Lepaillieur, le 22 juillet 1718.

posaient auprès de la veuve du sieur Philibert pour obtenir un règlement afin de lui faire accorder des lettres de pardon du roi. Ces lettres lui furent accordées en avril 1749.

Pour ne pas provoquer l'opinion publique qui, à vrai dire, était plutôt favorable à l'officier, M. LeGardeur de Repentigny servit à l'île Royale de 1749 à 1757. C'est là qu'il obtint le commandement d'une compagnie, en avril 1750.

En 1757, M. LeGardeur de Repentigny repassa dans les troupes du Canada. Il se distingua en plusieurs occasions jusqu'à la perte du Canada. Il se distingua en plusieurs occasions jusqu'à la perte du pays. Il avait même reçu la croix de Saint-Louis en mai 1757.

Passé en France comme la plupart des officiers des troupes de la marine, après la Conquête, M. LeGardeur de Repentigny obtint de la Compagnie des Indes l'importante charge de major général des troupes de l'Inde et de major de la place de Pondichery.

Le 2 mai 1774, le roi lui accordait la charge de gouverneur de Mahé. C'est dans ce haut emploi qu'il décéda, à Mahé, au cours de l'année 1776 (9).

Il avait épousé, à Montréal, le 30 janvier 1753, Catherine-Angélique, fille de Pierre-Jacques Payan de Noyan et de Louise-Catherine d'Ailleboust de Manthet (10). Elle décéda à Lachenaie le 19 décembre 1757. Elle avait eu deux enfants.

I. Anonyme, né et décédé à Saint-Henri de Mascouche le 28 décembre 1755.

II. Anonyme, né et décédé à Saint-Henri de Mascouche le 9 novembre 1757.

M. LeGardeur de Repentigny se remaria en France et eut une fille qui mourut peu après lui.

Il semble qu'il eut aussi un fils de son second mariage. Ces lignes de M. Claude de Bonnault doivent s'appliquer à M. LeGardeur de Repentigny fils:

(9) Fauteux, *Les chevaliers de Saint-Louis*, p. 163.

(10) Contrat de mariage reçu par Foucher le 26 janvier 1753.

“A peine débarqué à Brest, retour de Pondichéry (décembre 1791), le vicomte de Repentigny, élève de la 1ère classe de la marine, s’empresse d’aller rejoindre son corps à Enghien. Arrivé dans les premiers jours de janvier 1792, entré aussitôt à la 2e compagnie de cavalerie de la marine, il fit partie de l’armée des princes. Il passa ensuite dans la cavalerie de Condé, puis, comme officier, au régiment d’Hector. Ce corps ayant été désigné pour la funeste expédition de Quiberon, Repentigny l’y suivit. Depuis 1790, il n’avait cessé de faire campagne. Echappé du désastre, incorporé avec les débris d’Hector, dans Mortemart, gratifié du rang de major d’infanterie. Il ne tarda pas à se lasser de ce service décevant. En 1796, il coopérait avec les “hullans britanniques” à la prise de Sainte-Lucie. Ce fut cette année-là qu’il obtint de rester à la Martinique, alors anglaise. Après une nouvelle expédition à Sainte-Lucie, “des plus pénibles et meurtrières”, il revint à la Martinique. De 1797 à 1802, il s’employa activement dans les dragons milices du Lamentin, jusqu’au moment où le rétablissement de la paix lui permit de rentrer en France, en Touraine.” (11)

II

Daniel Marguerite LeGardeur de Repentigny (12)

Né à Montréal le 7 juin 1720.

Il servit d’abord comme officier dans les troupes du détachement de la marine.

En 1741, M. LeGardeur de Saint-Michel ou de Repentigny passait en France pour servir dans la marine.

Il monta de grade en grade jusqu’à celui de capitaine de frégate.

M. LeGardeur de Saint-Michel ou de Repentigny décéda presque subitement à Rochefort le 16 janvier 1769, en bonne voie pour devenir officier général.

(11) Bonnault de Méry, *Les Canadiens en France et aux colonies*.

(12) Il fut connu à la fois sous les noms de LeGardeur de Repentigny et de LeGardeur de Saint-Michel.

Le chevalier de Repentigny annonçait à son beau-frère M. de Lery la mort de son frère dans les termes suivants, quelques jours après ce douloureux événement :

“J’ai à t’annoncer, mon cher Lery, le plus cuisant chagrin et le plus grand malheur que j’aie éprouvé de ma vie et dont je porterai l’amertume jusqu’au tombeau. Mon pauvre frère, le marin, partit d’ici le 24 xbre dernier avec mon fils qu’il amenait à Rochefort pour lui procurer des maîtres que je ne trouvais pas ici, en attendant qu’il fut placé; et le 31, à sept heures du soir, chez un de ses amis où il devait souper, il tombait d’une douleur à l’oeil, sans connaissance, qui ne lui est revenue que pour se confesser, et le 16 janvier, il nous a été ravi et ne nous est plus rien que pour l’éternité. On lui a trouvé à la membrane qui sépare le cervelet du cerveau une ossification qui rendait sa maladie sans remède. Il eut été fait officier général avant dix ans. Juge de la différence que cela fait pour son fils. Nous le faisons revenir ici en attendant l’effet des promesses positives du ministre de le faire garde marine” (13).

M. LeGardeur de Repentigny ou de Saint-Michel avait épousé à Tours, le 25 juin 1766, Marguerite-Jeanne Mignon, fille de feu Philippe-Jean-Baptiste Mignon et de Marguerite-Jeanne-Precelle d’Herneuse.

Elle lui donna deux enfants :

I. *Pierre-François-Xavier LeGardeur de Repentigny.*

Né à Tours le 19 novembre 1767.

Il fut marin comme son père.

Décédé à Tours le 4 décembre 1820.

Le comte de Repentigny avait épousé Marie-Jacques-Delphine, fille de M. Gaigneron Jollimon des Mornais et d’Anne-Marie-Rose Camille Platellet de la Grafge de la Tuillerie.

Leur fille Delphine-Xavérine LeGardeur de Repentigny née à Tours le 20 octobre 1804, devint à Genillé, le 10 juillet 1826, l’épouse de Charles-Urbain-Helyon, comte de Bar-

(13) Archives de Québec, *Papiers de Lery*, II, p. 287.

bançois, frère du sénateur de l'Empire. Par la mort de son frère aîné, il hérita du titre de marquis. La marquise de Barbançois mourut à Tours le 17 janvier 1878.

II. *Marquerite-Madeleine LeGardeur de Repentigny.*

Née à Tours le 27 mars 1769 (14).

Mariée en février 1789, à Louis-Augustin de Villeneuve du Cazeau, comté de la Poissatière.

III

Louis LeGardeur de Repentigny

Né à Montréal le 5 août 1721.

C'est le chevalier de Repentigny qu'on a souvent confondu avec son frère aîné.

“Enseigne en second en 1743, enseigne en pied le 15 février 1748, lieutenant le 1er avril 1751, et capitaine le 1er janvier 1759. En 1751, M. de la Jonquière lui avait accordé ainsi qu'à M. de Bonne la concession du Sault Sainte-Marie. Passé en France après la capitulation de Québec, il fut nommé en 1769 commandant du dépôt des recrues à l'île de Ré.

Madame LeGardeur de Repentigny écrivait à son frère M. Chaussegros de Lery, de l'île de Ré, le 2 décembre 1769:

“Si mes lettres vous sont parvenues, vous aurez su que chevalier (son mari) avait été placé commandant les troupes de la Légion de Saint-Domingue à l'île de Ré où nous sommes établis depuis quatre mois. Cette place, j'espère, le conduira au grade de lieutenant-colonel et peut-être mieux. Cet avantage est arrivé au moment où nous y pensions le moins. Nous sommes logés à Saint-Martin de Ré qui est un endroit très bien. La société y est très bonne, à la porte de La Rochelle et de Rochefort...” (15)

(14) Posthume.

(15) Archives de Québec, Papiers de Lery, II, p. 290.

En juillet 1773, M. LeGardeur de Repentigny devenait colonel du régiment d'Amérique au port de Rochefort; en 1775, colonel du régiment de la Guadeloupe, en juin 1780, colonel du régiment de la Martinique, et, enfin, en 1783, gouverneur et commandant en chef du Sénégal.

M. LeGardeur de Repentigny décéda à Paris le 11 octobre 1786. Il était chevalier de Saint-Louis depuis 1762.

Il avait de nombreux parents au Canada. Sa femme avait des frères, des soeurs et de nombreux alliés, mais ni l'un ni l'autre ne revinrent au pays. Ils écrivaient, cependant très souvent à leurs parents canadiens.

M. LeGardeur de Repentigny avait épousé, à Québec, le 20 avril 1750, Marie-Madeleine-Régis Chaussegros de Lery, fille de Gaspard Chaussegros de Lery, ingénieur en chef de la Nouvelle-France, et de Marie-Renée LeGardeur de Beauvais (16).

Madame LeGardeur de Repentigny, en fidèle épouse et en bonne canadienne, avait suivi son mari dans tous les pays où il avait servi. Cependant, à son départ de la Guadeloupe pour le Sénégal, elle était alitée et n'avait pu se rendre au Sénégal. Elle décéda à la Guadeloupe le 15 juillet 1784.

Son neveu, le futur baron de l'Empire, M. de Lery, alors ingénieur à la Guadeloupe, était le seul parent qui se trouvait près d'elle. Son mari était au Sénégal, et son fils, officier de marine, était en mer. M. Chaussegros de Lery écrivait à sa mère, de la Guadeloupe, le 27 mai 1785 :

“Il y a longtemps que je m'attendais à vous annoncer une mauvaise nouvelle et une que je m'apprêtais à pleurer avec vous sur la mort de ma respectable tante de Repentigny. Mes regrets sont une suite de ses qualités qui la rendaient chère à tous ceux qui la connaissaient. C'est une mère de douleur expirant avec tout le sangfroid possible ne regrettant la vie que par la privation où elle était alors de son fils et de son mari. Le départ de son mari pour le Sénégal lui avait porté le dernier coup. Elle tombait journellement et personne autre que moi ne connaissait ses cha-

(16) Contrat de mariage reçu par Saillant, le 17 avril 1750.

grins. Il y avait trop longtemps qu'elle était dans un état de souffrance moral pour tenir plus longtemps." (17)

Elle laissait :

I. *Louis-Gaspard LeGardeur de Repentigny.*

Né à Québec le 10 juillet 1753.

Le jeune LeGardeur de Repentigny entra au service comme garde de la marine en 1770.

Ses états de services nous font connaître toute sa vie de marin.

En 1771, embarqué sur le *Serein*, commandé par M. Lonnarieu, lieutenant de vaisseau, il se rendit à Saint-Domingue.

En 1773, il était sur le *Terpsicore*, commandé par M. Latouche de Tréville, qui faisait partie de l'escadre d'évolution aux ordres de M. d'Orvilliers.

En 1775, encore sur le *Terpsicore*, cette fois commandé par M. Minel, il fit toute la campagne de l'escadre d'évolution aux ordres de M. Du Chauffaut.

L'année suivante, en 1776, il servait sur le *Courtier*, commandé par M. de Lombard, lieutenant de vaisseau.

Le 4 avril 1777, M. LeGardeur de Repentigny était promu au grade d'enseigne de vaisseau.

En 1778, il embarquait sur la *Concorde* commandée par son parent M. LeGardeur de Tilly. C'est ce vaisseau, qui faisait partie de l'escadre aux ordres de M. d'Orvilliers, qui eut la mission de porter la déclaration de guerre aux Iles du Vent et de dessous le Vent. La *Concorde* faisant route pour Saint-Domingue rencontra, le 22 août 1778, sous Samana, la frégate anglaise la *Minerve* et la força d'amener après cinq heures de combat. C'est dans ce combat que M. LeGardeur de Repentigny fut blessé d'une mitraille à la cuisse.

En novembre 1778, la *Concorde* fut chargée d'escorter un convoi de tous les bâtiments prêts à mettre à la voile de la rade du Cap. Dans la traversée, une tempête épouvantable se déclara et le grand mât fut coupé par le tonnerre à

(17) P.-G. Roy, *La famille Chaussegros de Lery*, p. 8.

23 pieds au-dessus du pont. Le vaisseau faisant beaucoup d'eau, on fut obligé de jeter douze canons à la mer afin de le sauver. Il dût subir dans cet état une attaque d'un navire de guerre anglais qui dura sept heures mais dont il sortit avec honneur.

Le 4 avril 1780, M. LeGardeur de Repentigny était promu lieutenant de vaisseau.

La même année, M. LeGardeur de Repentigny embarqua sur le *Magnanime* commandé par M. de Vaudreuil. La croisière du *Magnanime* terminée, il passa sur la *Galatée* commandée par M. Bombel. Ce navire escorta un convoi aux îles du Vent.

En 1781, M. LeGardeur de Repentigny, encore sur la *Galatée*, fit la croisière des Antilles. Il participa à l'affaire du 12 avril 1782 où la *Galatée* eut encore les honneurs.

En 1783, M. LeGardeur de Repentigny servit sur le *Triomphant* portant le pavillon amiral de l'armée aux ordres de M. de Vaudreuil.

Enfin, le 1er octobre 1784, il était fait chevalier de Saint-Louis, à la demande même de son chef, M. de Vaudreuil.

C'est M. de Latouche de Tréville qui le reçut chevalier de Saint-Louis, comme nous le voyons par la pièce suivante :

“Charles-Augustin, comte de La Touche de Tréville, commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, lieutenant général des armées navales, commandant de la Marine au port et département de Rochefort.

“En conséquence des ordres du Roi à nous adressés du 1er de ce mois.

“Certifions avoir reçu ce jourd'huy, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St-Louis, Monsieur Louis-Gaspard de Repentigny, Lieutenant de vaisseau, après avoir prêté en nos mains le serment en tel cas requis.

“A Rochefort, le 27 8bre 1784”.

(Signé) : “Latouche de Tréville”

Puis vinrent les malheurs de la Révolution pendant lesquels M. de Repentigny faillit plusieurs fois perdre la vie.

Le 1er novembre 1807, M. Ernouf, gouverneur de la Guadeloupe, nommait provisoirement M. LeGardeur de Repentigny capitaine de port à la Pointe-à-Pitre.

Le 15 janvier 1808, par la lettre suivante, M. Ernouf, très satisfait des services de M. de Repentigny, demandait au ministre de la marine et des colonies de le nommer capitaine de vaisseau tout en lui conservant sa charge de capitaine de port à la Pointe-à-Pitre.

“J’ai l’honneur d’informer Votre Excellence que par brevet provisoire du 1er novembre 1807, j’avais nommé M. de Repentigny capitaine de port à la Pointe-à-Pitre. Le duplicata du brevet que je joins à cette dépêche donnera à Votre Excellence une connaissance exacte des services de cet officier et des distinctions qu’il y avait obtenus jusqu’au moment où appelé aux colonies pour ses affaires il s’y rendit avec un congé de la Cour en 1790. Les événements de la Révolution ayant produit dans les colonies des secousses beaucoup plus violentes qu’en Europe. M. de Repentigny y essuya tous les orages sans se départir un seul instant de son attachement pour la métropole et il ne quitta la Guadeloupe pour se rendre à la Martinique qu’à l’époque où les blancs y furent proscrits en masse par les esclaves.

“L’arrivée du général Richepance le ramena à la Guadeloupe où il rendit de son bras et par ses conseils tous les services qu’on avait droit d’attendre d’un militaire et d’un colon. Voilà, Monseigneur, la seule cause de l’interruption apparente que l’on pourrait remarquer dans les services de M. de Repentigny. Ces motifs, je le pense, le justifieront auprès du gouvernement et en les soumettant à Votre Excellence, j’ai la confiance de croire que la demande que j’ai l’honneur de lui adresser pour solliciter d’Elle la confirmation de cet officier sera favorablement accueillie et méritera son approbation.

“En donnant à M. de Repentigny la place de capitaine de port provisoire, je n’ai fait qu’acquitter les services qu’il avait rendus antérieurement à mon arrivée. Le désir de lui prouver ma satisfaction pour ceux qu’il a rendus à la colonie depuis que Sa Majesté m’en a confié le commandement me porte à demander à Votre Excellence le grade de capi-

taine de vaisseau pour cet officier. Ses talents justifieront, j'ose l'espérer, à Votre Excellence, la demande que j'ai l'honneur de lui faire et je sollicite particulièrement ses bontés pour qu'Elle veuille bien la présenter à Sa Majesté."

Le 1er février 1808, M. LeGardeur de Repentigny écrivait à son tour au ministre de la marine et des colonies :

"A Son Excellence Monseigneur Decrès, ministre de la marine et des colonies.

"Monseigneur,

"Nommé par Monsieur le capitaine-général Ernouf à l'employ de capitaine de port à la Pointe-à-Pitre, j'ai l'honneur de supplier Votre Excellence me permettre mettre sous ses yeux les titres qui peuvent justifier le choix que Monsieur Ernouf a fait, et de solliciter de votre bienveillance et de vos bontés de m'y confirmer.

"Entré dans la marin en 1770, les suffrages que j'y ai constamment obtenus, m'ont mérité, dans différentes circonstances, un avancement prématuré. En 1780, j'ai été fait lieutenant de vaisseau hors de rang après la campagne de la *Concorde* commandée par M. de Tilly. En 1784, sur les comptes rendus par M. le marquis de Vaudreuil la croix de St-Louis me fut accordée avant le temps prescrit.

"Je serai peut-être assez heureux, Monseigneur, pour que mon nom ne vous soit point tout à fait inconnu et qu'il vous rappelle le souvenir d'un officier, qui, sous les rapports militaires comme sous les autres, a joui de l'estime et de l'attachement de son corps, dont les circonstances l'ont éloigné, mais dont il n'a point été séparé par une retraite.

"En 1790, une affaire m'appelant à la Guadeloupe, un congé de la Cour me permit d'y passer. Peu après, les orages de la Révolution commencèrent; les intérêts des Colonies commandant la présence des propriétaires, je restai jusqu'au moment où la révolte complète des esclaves ne laissait plus d'espoir aux blancs. Je me retirai à la Martinique, jusqu'à l'arrivée du général Richepance. Je m'empressai alors à me rendre auprès de luy et de luy offrir mes services.

"Les comptes que Mr le Général Ernouf a l'honneur de vous rendre, Monseigneur, peuvent fixer votre opinion à

mon égard, et déterminer votre bienveillance que j'ai l'honneur de solliciter, en vous priant d'approuver ma nomination à l'emplois de Capitaine de port à la Pointe à Pitre, avec le grade de capitaine de vaisseau dont mon ancienneté et mes services me rendent susceptible, si vous avez la bonté d'admettre que des circonstances impérieuses ont amené l'interruption qu'il y a eu.

J'ai l'honneur de vous représenter, Monseigneur, que cette place a été morcellée par un arrêté de Monsieur Lescahier, à l'époque où la Colonie couverte de cendres n'offrait aucunes ressources aux administrateurs, il ordonna que les droits d'encrage seraient versés dans les coffres du gouvernement. Cet état de pénurie, d'embarras, cessé depuis plusieurs années, je supplie Votre Excellence me permettre solliciter le rappel de cet arrêté, et l'ordre de rendre aux capitaines de port les droits d'encrage que je partageai avec Monsieur Savournin, désigné pour être capitaine de port à la Basse-Terre.

“J'ai l'honneur d'être avec un profond respect de Votre Excellence,

“Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LeGardeur de Repentigny

Guadeloupe, 1er février 1808.

M. LeGardeur de Repentigny ne jouit pas longtemps de son nouvel emploi. Il décéda à la Pointe-à-Pitre le 2 juillet 1808, comme on le voit par l'acte suivant de l'état-civil de cette ville :

“Aujourd'hui deux juillet mil huit cent huit, le cinquième de l'empire de Napoléon à dix heures-du matin.

“Par devant nous, Jean-Pierre Certain, officier de l'état-civil pour le quartier et ville Pointe-à-Pitre.

“Sont comparus Messieurs Félix Hurel, procureur impérial près le tribunal de première instance de cet arrondis-

sement, et Louis-Charles-Henri Chabanne, négociant, tous les deux majeurs et résidants en cette dite ville;

“Lesquels ont déclaré que monsieur Louis-Gaspard LeGardeur de Repentigny, lieutenant de vaisseau, capitaine de port en cette dite ville, âgé de cinquante-deux ans, natif de Québec en Canada (les comparants ignorent les prénoms et noms de ses père et mère), est décédé ce jour à cinq heures du matin dans la maison Barbès, sise sur le quay.

“D’après cette déclaration certifiée conforme à la vérité, lecture faite d’icelle aux comparants, et nous être assuré du décès, avons dressé le présent acte que les susdits déclarants ont signé avec nous; ainsi signé aux registres.

Hurel, Chabanne, Certain, off. civil.”

M. LeGardeur de Repentigny avait épousé, à la Basse-Terre, Martinique, en 1780, Madeleine-Pauline-Marguerite Le Prevost Duquesnel, qui lui apporta une dot de douze à quatorze cent mille livres.

Le 29 février 1821, madame LeGardeur de Repentigny adressait la lettre suivante à M. Fleuriau, un des principaux fonctionnaires du ministère de la marine:

“Monsieur,

C’est sous les auspices de madame de St-Frimont, ma parente, qui m’a parlé de votre obligeance et qui m’a engagé à y recourir, que je viens vous faire une communication que j’ai la confiance que vous voudrez bien accueillir avec bienveillance. Je suis veuve de Mr LeGardeur de Repentigny, mort en 1808 avec le grade de capitaine de vaisseau (sic) et en activité de service. A ce titre, je crois être fondée à réclamer une pension qui m’est d’autant plus nécessaire que, par suite des événements révolutionnaires, j’ai perdu ma fortune. Je désirerais donc faire la demande de cette pension, mais je voudrais être dirigée dans mes démarches par quelqu’un dont les conseils et l’influence m’en garantiraient le résultat; et, si vous étiez assez bon, Monsieur, pour m’accorder votre intérêt dans cette circonstance, je croirais beaucoup au succès. Il me serait bien agréable de vous le devoir

et de vous en témoigner toute ma reconnaissance. Daignez donc avoir l'extrême complaisance de me tracer la marche que je dois suivre pour arriver au but que je me propose. Je sens que c'est beaucoup vous demander; car vos moments doivent être infiniment précieux; mais telle est l'opinion que j'ai conçue de vous que j'ai la persuasion que, malgré vos nombreuses occupations, vous trouvez toujours le temps d'être utile et que vous ne considérez pas celui-là comme mal employé.

“Permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous offrir l'expression des sentiments bien distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissante servante,

(Signé) Du Quesnel de Repentigny

Paris, ce 20 février 1821.”

Madame LeGardeur de Repentigny se remaria peu après avec le comte de Marchais. De son premier mariage elle avait eu trois fils qui se marièrent mais n'eurent pas de garçons. Cette branche de la famille LeGardeur de Repentigny s'éteignit donc avec eux.

M. LeGardeur de Repentigny s'était marié, à la Basse-Terre, Martinique, en 1780, à Madeleine-Pauline-Marguerite le Prevost Duquesnel. Elle lui apporta de douze à quatorze cent mille livres. De leur union naquirent trois fils:

1° Louis LeGardeur de Repentigny, mort sans postérité.

2° Théodore LeGardeur de Repentigny, mort sans postérité.

3° Antoine-Camille LeGardeur de Repentigny marié à Aimée de Gantheaume. Enfants:

Lisette-Antoinette LeGardeur de Repentigny mariée à M. Bonfils; Joséphine-Lucrèce LeGardeur de Repentigny, mariée à M. Clavier.

II. *Madeleine-Elisabeth LeGardeur de Repentigny.*

Née à Québec le 18 janvier 1758.

IV

François-Marie LeGardeur de Repentigny

Né à Montréal le 15 septembre 1725.

Il passa en France en 1741 pour servir dans la marine. Il décéda capitaine de frégate, à Rochefort, le 16 janvier 1769.

Il avait épousé, à Tours, le 25 juin 1766, Marguerite-Suzanne Mignon, fille de Philippe-Jean-Baptiste Mignon et de Marguerite-Jeanne Precelle d'Herneuse.

M. LeGardeur de Repentigny avait été fait chevalier de Saint-Louis en 1761.

V

Jacques-Philippe LeGardeur de Repentigny

Né à Montréal le 1er mai 1727.

Décédé au même endroit le 8 septembre 1728.

P.-G. R.

AU TEMPS DES FANTÔMES

A la fin du XVIIIe siècle, Ville-Marie reçut la visite d'un bruyant et fantastique personnage. Dans ses intéressantes annales, Soeur Morin raconte ce qu'elle a vu ou cru voir et entendre. Ce qu'elle relate se déroule dans le nouvel édifice que sa communauté est à se faire construire. ("L'orthographe plus ou moins libre de l'époque a été respectée dans la transcription ci après.")

"Je reviens à notre bâtiment aussitost que le premier estage en fut fait, la cave voustée et une partie du dortoir.

nous y vinmes loger, afin de nous mettre un peu au large et commodement; cela se fit en cérémonie le 21 novembre de l'année 1694 processionnellement et la maison beniste par monsieur notre confesseur, ce qui n'empescha pas que nous n'y ayons esté troublées par un démon ou autre méchant esprit, qui courait la nuit d'une place à l'autre tantôt comme un homme sans teste qui marchait dans le dernier estage de fenestre en fenestre, une grosse chandelle en sa main, mais si clair que ceux qui passois dans la rue le soir ou la nuit le voyait et nous le venais dire; il faisait grand bruit comme s'il avait renversé des tas de bois de menuiserie qui estois sur les antrets comme s'il les avait renversés et jetés à bas, ce qui effrayait les passants; d'autres fois il travaillait de la hache et de la scie dans le plus haute de la maison comme un charpentier, les nuits entières, après il courait sur le plancher comme un jeune cheval qui court la poste, dans trois fois il marchait comme un homme chaussé avec des sabots le long du dortoir. Un soir que je m'étais aller coucher avant le temps, ce malheureux esprit entra en ma chambre et vint au pied de mon lit, puis sortit aussi tost; Dieu sait si j'eus peur dans ce moment si douloureux. On l'a entendu plusieurs fois monter et descendre le grand escalier comme s'il avait esté bien pressé et après rouler une barique vide du haut en bas, ce qui nous mettait toutes aux abois de la mort par la frayeur qu'il nous donnait; c'est aussi tout le mal qu'il nous a fait grâces au Seigneur".

E.-Z. MASSICOTTE

Nota. — "M. l'abbé Faillon, dans sa vie de Jeanne Mance, qui est en fait l'histoire de l'Hôtel-Dieu, ne fait aucune allusion à cet incident singulier, sans doute parce qu'il en a jugé le récit un peu puéril."

LE COLLÈGE MASSON DE TERREBONNE

Il y aura cent ans cette année que fut fondé le Collège Masson par M. l'abbé Adrien Théberge, onzième curé de Terrebonne (1846-1863).

Un siècle s'est écoulé depuis le jour où l'on inaugurerait dans la région de Terrebonne, une maison d'enseignement classique et commercial. Hélas! ce Collège ne devait durer que vingt-huit ans. Tout de même, il remplit une féconde et brillante carrière et acquit aussi bien dans notre province qu'à l'étranger une excellente renommée.

A peine arrivé à Terrebonne comme successeur de M. Porlier, le curé Théberge en homme intelligent qu'il était comprit vite la pénible situation de ses ouailles au point de vue éducationnel et il résolut sur-le-champ d'y consacrer toutes ses énergies.

L'idée de bâtir un Collège était une idée magnifique, le désir de favoriser parmi les siens une meilleure instruction l'était davantage.

A cette époque le peuple canadien-français traversait une période de réadaptation politique. Les troubles de 1837-38 avaient bouleversé les esprits et paralysé du moins pour un temps, les efforts et les énergies de la population. De ces événements était sorti l'Acte d'Union, assez injuste pour le Québec.

Le paysan canadien-français vivait pauvrement, enraciné à la terre, groupé autour de l'église paroissiale et bien décidé au milieu de son dur labeur, à survivre comme peuple. Il ne fallait pas trop compter sur lui pour édifier une oeuvre susceptible de lui procurer science et savoir. Cependant, inconsciemment réalisait-il sa mission providentielle en terre canadienne. Pour mieux comprendre la situation d'alors, on n'a qu'à lire le "Mémorial de l'éducation du Bas-Canada" par le docteur J.-B. Meilleur, premier Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada (1842). Ce "Mémorial" couvre les périodes de 1615 à 1855. Il ne faut pas

croire que la population canadienne-française malgré sa pauvreté et la dureté des temps s'opposait à l'instruction, bien au contraire, elle fit sa part. Le docteur Meilleur eut à combattre même les autorités religieuses du temps. Ces difficultés n'épargnèrent pas le bon curé Théberge. Il combattit lui aussi toutes les oppositions et les vainquit toutes.

Il trouva dans la personne de l'honorable Joseph Masson un homme qui le comprit et qui sut lui ouvrir largement sa bourse. Après le décès de celui-ci, Madame Masson continua les libéralités de son époux à l'oeuvre éducative déjà bien assise.

Le premier Collège Masson fut bâti en 1847, sur la rue Saint-Louis, à l'ouest. C'était une longue bâtisse de pierre mesurant soixante-cinq pieds par quarante. Elle comprenait deux étages avec un toit incliné percé de lucarnes. Monsieur Thomas-Benjamin Pelletier, prêtre, en fut le premier directeur. Après dix ans de séjour à cet endroit, le Collège Masson décida d'agrandir. Monsieur Raymond Masson acheta la propriété et la fit démolir. Le premier témoin de l'éducation supérieure à Terrebonne disparaissait.

On décida donc de construire ailleurs et plus grand. On choisit un vaste terrain encore sur la rue Saint-Louis, mais plus à l'est.

Toujours armé d'un courage invincible, le curé Théberge se remit à la besogne. Le gouvernement provincial lui accorda \$2,400, et madame Joseph Masson, veuve du Seigneur, l'aida encore et généreusement. L'affaire marcha si bien qu'en juin 1857, un superbe édifice en pierre de taille, tirée des carrières de St-François de Sales, Ile Jésus, dressait sa masse grise dans la verdure des premières feuilles. Quatre ans plus tard on ajouta une aile de cent-vingt pieds par quarante au corps principal de la bâtisse. L'édifice avait grand air si j'en juge par une photo que je possède. Un rez-de-chaussée en pierres à bosse, trois étages supérieurs en pierre polie, le tout couvert d'un toit mi-incliné avec huit lucarnes; à gauche, une aile de même hauteur, en retrait. Un portique flanqué d'un grand escalier de pierre avait bon aspect et donnait accès à l'entrée principale. Au-dessus, dans

une niche, une statue rompait la monotonie et la régularité de la façade.

Près du Collège, la direction possédait une terre qui s'étendait jusqu'au Côteau et qu'elle cultivait, assurant ainsi les besoins de la Maison. Il y avait même une boulangerie que l'on a démolie l'an passé. Comme on le voit, tout était bien établi. Cette terre est la propriété de M. Louis-Georges Ouimet.

Jusqu'en 1867, l'enseignement classique fut donné simultanément avec le cours commercial. Ce collège donna à la province et au pays un grand nombre de citoyens qui firent leur marque tant dans les professions libérales qu'industrielles et commerciales: tels les docteurs Pierre et Éphrem Chapleau, Édouard et Henri Desjardins, l'honorable L.-O. Taillon, plus tard Premier Ministre de la Province et l'honorable Alphonse Desjardins qui fut maire de Montréal, député d'Hochelaga et membre du Sénat, l'honorable J.-A. Chapleau, plus tard Premier Ministre et Lieutenant-Gouverneur de la Province.

Quelques membres du clergé y reçurent aussi leur formation classique, tels les abbés F.-X. Leclerc, Louis-Mélasippe Taillon, frère de l'honorable M. Taillon et plus tard curé de St-Michel de Napierville, Louis-Joseph Lauzon, supérieur du Collège et plus tard curé de Mascouche, Pierre-Octave Renaud, procureur du Collège, Isaac Théberge et Joseph Théberge. Tour à tour ils dispensèrent aux élèves la solide formation qu'ils avaient eux-mêmes reçue dans cette maison. Les autres professeurs étaient: MM. Alarie, Alard, Arnaud, Bélanger, Brais, Breault, Collin, Champoux, Chaput, Croteau, Desautels, Dupuis, Dufour, Desnoyers, Deslongchamps, Hardi, Harnois, Lachance, Labonté, Laroze, Martel, Murray, Mireault Paquette, Primeau, Piché, Sauvé et Gélinas.

En 1867, la direction du Collège Masson décida d'abandonner l'enseignement classique. Il existait dans la région deux autres collèges classiques. Celui de l'Assomption avait été fondé en 1833 par le docteur Meilleur et le curé F. Labelle. A Sainte-Thérèse de Blainville le curé Ducharme avait aussi fondé un collège classique. Tous deux fai-

saient au Collège Masson une concurrence pas toujours loyale. Devant une telle situation les directeurs résolurent de transformer leur enseignement et d'y substituer un solide cours commercial et scientifique. L'enseignement devint donc exclusivement commercial. M. l'abbé J.-B. Primeau en eut la haute direction. Il fut secondé dans cette tâche par les abbés Leclerc, Champoux, Renaud et Lauzon. En quelques années le nombre des élèves avait doublé. Il en venait de partout, même des États-Unis. La réputation du Collège avait franchi les frontières. Les débuts avaient été durs, mais le Collège prospérait et promettait beaucoup pour l'avenir.

Le 11 janvier 1875 un incendie le détruisit. Il ne fût pas rebâti. Ainsi disparaissait après vingt-huit ans d'existence une excellente maison d'enseignement; sa vie fut de courte durée, son oeuvre fut grande, féconde et efficace.

Cette épreuve fut cruelle pour tous. M. le curé Piché pensa bien relever le collège mais un autre problème vint contrecarrer ses vues; l'église bâtie en 1731 était vieille de 144 ans, il fallait songer à rebâtir. On abandonna donc l'idée de ressusciter le Collège Masson. En agissant ainsi on acquiesçait aux désirs de Monseigneur Bourget, deuxième évêque de Montréal. Le Collège avait été l'oeuvre d'une pensée généreuse et d'une énergie invincible. Le curé Théberge et l'honorable Joseph Masson méritent qu'on rappelle leurs noms en 1947. Ils avaient unis leurs efforts et leurs volontés pour donner à leurs compatriotes un moyen de survivre, et leur faciliter l'avantage de faire leur marque et d'atteindre les sommets.

Puissent ces quelques lignes écrites pour le centenaire du Collège Masson apporter à ceux qui s'intéressent à la petite histoire un plus grand amour des choses du passé et un plus grand respect pour les pionniers de l'enseignement dans notre Province.

WILFRID LEMAISTRE DE LOTTINVILLE

LES MANUELS DE MGR LAFLAMME

(*B. des R. H.*, vol. 52, p. 337) — Les notes suivantes compléteront peut-être les renseignements donnés sur les manuels scientifiques de Mgr J.-C. K-Laflamme:

Le premier manuel de géologie en langue française qui parut au Canada fut publié à Québec, en 1881, par l'abbé J.-C. K-Laflamme sous le titre suivant: "*Eléments de Minéralogie et de Géologie*". Il y eut une deuxième édition de cet ouvrage en 1885 qui portait le titre de: "*Eléments de Minéralogie, de Géologie et de Botanique*". Cette édition fut suivie d'une troisième en 1898, et d'une quatrième en 1907. Finalement, ce manuel a été revu, augmenté et refondu dans un livre publié en 1919 sous le même titre que celui de la deuxième édition. Cette cinquième et dernière édition avait été révisée par les abbés Alexandre Vachon (aujourd'hui Archevêque d'Ottawa) et Arthur Robitaille, décédé.

Un peu plus loin, vous parlez du premier manuel ou traité d'électricité à l'usage de nos maisons d'enseignement. Vous dites qu'il fut publié en 1898 par l'abbé? Laflamme.

J'ai actuellement en main les deux éditions parues de l'abbé J.-C. K-Laflamme: "*Notions générales sur l'Électricité et le Magnétisme*". Je note que la première édition date de 1893 et non pas de 1898. La deuxième édition parut en 1896.

RENÉ BUREAU

LE SERRURIER NATEL

Ce serrurier avait nom Natel et il arriva ici Québec en même temps que Champlain, en 1608. On ne peut toutefois le compter au nombre des fondateurs de la colonie car il repartit pour la France la même année à la suite d'une aventure qui faillit le faire monter sur le gibet. Champlain raconte toute l'affaire au long dans ses *Voyages*.

Quelques jours après la fondation de Québec, Jean Duval et le serrurier Natel firent le complot avec quatre autres "mauvais garçons" pour tuer Champlain, s'emparer du fort en construction et le remettre aux Basques qui étaient dans le moment à Tadoussac. Si le complot réussissait, la fortune des conjurés était assurée, c'est du moins ce qu'ils croyaient. Le serrurier, au dernier moment eut des scrupules ou pesa les suites dangereuses que pourrait avoir la mort du chef de la colonie, et il fit connaître le complot au capitaine Testu. Celui-ci lui promit l'impunité et informa Champlain du danger qu'il courait. Le fondateur de Québec, usa de prudence et quand il fut certain de son affaire fit jeter tous les complices dans les fers. On les interrogea les uns après les autres et ils finirent par avouer qu'ils avaient bien comploté pour se débarrasser de Champlain. Champlain, lié par la promesse faite par le capitaine Testu, accorda la vie à tous les complices moins le nommé Duval, le plus coupable d'entre eux. Jean Duval fut pendu et étranglé à Québec et sa tête mise au bout d'une pique fut exposée au lieu le plus éminent du fort pour servir d'exemple et de leçon. Quant au serrurier Natel et aux autres coupables ils furent renvoyés en France pour être remis à la justice ordinaire. Voilà pourquoi le serrurier Natel ne resta que quelques semaines dans le pays.
